

**COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 H 30 À GEVREY-CHAMBERTIN,**  
**SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE**

**PRÉSENTS** : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Évelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Lionel PAULIN, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Daniel CHOUSA (en remplacement de Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Nicole GENEVOIX, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Philippe RUPIN (en remplacement de Alexandre GARNERET), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

**EXCUSÉS** : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Danielle BÉLORGEY, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal BONVALOT, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Josiane MICHAUD, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé RENARD, Alexandre GARNERET, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Maurice CHEVALLIER.

**POUVOIRS** : Sylvie VACHET a donné pouvoir à Christian PARIS.

Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Yves COGNET.

Christian HOQUET a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Josiane MICHAUD a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.

Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Florence VÉDRENNE.

Hervé RENARD a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Lionel PAULIN.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

**PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION** : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur Bernard GROS était désigné secrétaire de séance.

## **1. INTERVENTION DE STEPHEN LOUREIRO.**

Le Président Christophe LUCAND remercie Stephen LOUREIRO pour sa présence à cette séance. Stephen LOUREIRO présente un exposé sur la situation financière de l'Intercommunalité, au regard de la situation comptable en fin d'exercice 2018 et de la loi de finances pour 2019.

Depuis son intervention de septembre 2018, il y a des signaux positifs notamment en matière fiscale. En 2019, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation (qui prend notamment en compte le prix des carburants). La révision des valeurs locatives foncières des entreprises entrera pleinement en vigueur en 2019. Les bases 2019 devraient donc baisser par rapport aux bases 2018.

Il constate également une dynamique de cotisation sur la CVAE à l'échelle de la Communauté de communes. Le produit de la CVAE 2019 augmentera d'environ 149 000 € par rapport à celui de 2018.

Il rappelle que la dotation d'intercommunalité est défailante et que la loi attribue un montant plus important aux habitants des Métropoles qu'à ceux des territoires périurbains ruraux (plus de 10 fois plus en ce qui concerne notre Intercommunalité : 60€/hab. pour les Métropoles et CU contre 5,59€/hab. pour notre Intercommunalité). Mais à partir de 2019, l'enveloppe sera progressivement globalisée à l'échelle nationale. La contribution à l'effort de redressement des comptes publics sera noyée dans la dotation d'intercommunalité, ce qui sera mathématiquement à l'avantage de la Communauté de communes. La DGF bonifiée sera supprimée, et le revenu par habitant sera intégré dans le calcul de la dotation d'intercommunalité. Cependant, il faudra 10 à 12 ans pour arriver au plein régime de la réforme.

Enfin, le projet de loi de Finances sanctuarise un revenu de dotation minimum de 5 € par habitant, ce qui signifie la fin annoncée de la baisse de notre dotation d'intercommunalité qui atteindra ce seuil plancher.

Il énumère également d'autres mesures nationales faisant évoluer le contexte financier de la Communauté de communes.

Il conclut en indiquant que malgré ces évolutions plus favorables, la Communauté de communes, de par ses spécificités, reste très dépendante de facteurs exogènes et extérieurs à sa capacité de décision.

Le Président Christophe LUCAND rappelait l'injuste et très préjudiciable inégalité de traitement des intercommunalités en France. À l'argument des charges de centralité pesant incontestablement sur les grandes villes, s'oppose celui des charges de ruralité et de territoire à supporter par les intercommunalités qui, comme la notre, ont à gérer des services publics de proximité sur des espaces très étendus. De ce point de vue, la centralité peut être perçue comme un atout. On ne gère pas un territoire périurbain et rural de 500 km<sup>2</sup> pour 30 000 habitants répartis sur 55 communes sans avoir des contraintes spécifiques très lourdes liées à l'objectif d'un égal accès aux services pour tous.

## **2. COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018 ET DES DÉCISIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES 4 ET 11 DÉCEMBRE 2018.**

Le Compte rendu et le relevé de décisions du bureau n'appelaient pas d'observations particulières.

## **3. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

### **C/18/185 - OBJET : FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE – ANNÉE 2018.**

Délibération adoptée par 66 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions.

### **C/18/186 - OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **C/18/187 - OBJET : MJC – FÉDÉRATION ADMR – VERSEMENT DE L'ACOMPTE DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **C/18/188 - OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **C/18/189 - OBJET : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À L'ADMR POUR LA GESTION EN DÉLÉGATION DES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES DU SECTEUR DU SUD DIJONNAIS.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/190 à C/18/194** : Toutes les décisions modificatives budgétaires étaient adoptées à l'unanimité, sauf celle concernant l'assainissement du Sud dijonnais qui était adoptée par 1 voix Contre.



CLIMATS DU  
VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE  
LE PATRIMOINE NATUREL

**C/18/195 - OBJET : AVENANT AU MARCHÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE PASSÉ AVEC LA SMACL.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/196 - OBJET : EAU POTABLE – RECONDUCTION DES TARIFS.**

Claude RÉMY exposait la proposition de délibération en faveur de la reconduction des tarifs de l'eau.

Denis GAILLOT prenait la parole pour rappeler que le conseil d'exploitation du SPIC s'était prononcé majoritairement contre cette proposition et pour une harmonisation, avec une variation finale de +2.68€ sur la part fixe de l'abonnement de Nuits-Saint-Georges. Selon lui, Il est évident que la commune de Nuits-Saint-Georges était intervenue afin de stopper cette proposition. Il considérait cette situation comme très préjudiciable alors qu'une année de retard avait déjà été prise.

Le Président Christophe LUCAND répondait que la délibération qui était proposée en faveur de la reconduction des tarifs était celle majoritairement retenue par les membres du Bureau. C'est dans ce sens qu'elle était soumise à l'assemblée communautaire pour débat et éventuelle approbation.

Philippe BALIZET estimait qu'au niveau des régies et des délégations de service public, les harmonisations étaient nécessaires. Il remerciait le Président et le Vice-président d'avoir demandé aux services de solliciter l'avis du conseil d'exploitation. Il rappelait l'étude qui révèle que dans les 10 ou 15 ans qui viennent, il n'y aura pas assez d'eau sur certaines communes et que la Communauté de communes s'était engagée à alimenter à termes ces communes par ses propres ressources, ce qui nécessiterait d'aller chercher ces ressources et de mailler les réseaux.

Il rappelait également que le 16 novembre 2017, les représentants de la commune de Nuits-Saint-Georges avaient pris position contre des augmentations liées à l'harmonisation qui atteignaient 40% pour les habitants de Nuits-Saint-Georges dans le cadre de l'étude conduite par le cabinet STRATORIAL sur la prise de la compétence eau. Dans les calculs, il était prévu un programme de travaux pour 1.3 M€. Il ajoutait qu'aujourd'hui ce n'est pas de ça qu'il s'agit, puisque l'on cherche à harmoniser les tarifs avec le même niveau de recettes, ce qui n'est pas la même chose. Il appelait à la responsabilité de chacun.

Pascal GRAPPIN expliquait qu'un long débat avait animé le Bureau à ce sujet et que le Vice-Président avait bien défendu l'harmonisation proposée par le conseil d'exploitation. Mais il ajoutait que le débat avait été lié au contexte fiscal et financier afin de ne pas faire supporter à certains habitants des hausses tarifaires associées à d'éventuelles hausses fiscales.

Didier GUILLEMARD prenait la parole et saluait le travail des agents de la Communauté de communes, notamment Laurent ROUANET et Odile BONGIOVANNI. Il expliquait que dans la situation présente, il ne s'agissait pas d'une augmentation très significative.

Hubert POULLOT proposait de comparer la reconduction des tarifs avec ceux proposés après harmonisation.

André DALLER rappelait que les débats en Bureau ont été clairs et sans ambiguïté, chacun ayant pu apporter ses arguments. Il rappelait qu'il était favorable à la proposition émise par le conseil d'exploitation en faveur d'une harmonisation des tarifs.

Pierre Alexandre PRIVOLT expliquait que cette orientation en faveur de l'harmonisation est largement partagée. Il rappelait que lors de la création de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, il avait fallu harmoniser les taux de la Taxe Professionnelle. Le taux le plus bas était à 2% et le plus haut à 22%. La loi avait alors obligé l'Intercommunalité à harmoniser ces taux. Il aurait été sage qu'en ce qui concerne la compétence eau, la loi ait également imposé une telle harmonisation assortie d'une restitution totale des excédents du budget dédié.

Gilles MUTIN regrettait les attaques de Pierre-Alexandre PRIVOLT contre la municipalité de Nuits-Saint-Georges. Il rappelait vouloir défendre les habitants de sa commune et la qualité d'un service aux tarifs les plus raisonnables.

Philippe BALIZET constatait une analogie entre l'inégalité de situation qui prévalait entre les communes du monde urbain et celles du monde rural évoquée plus tôt. Il comparait le nombre d'abonnés et les linéaires de réseaux d'eau nécessaires dans le monde rural et rappelait qu'à l'évidence l'eau coûte plus cher en milieu rural qu'en ville.



Didier GUILLEMARD expliquait que des fonds de renouvellement de réseaux qui n'existaient pas étaient institués. Si la proposition d'augmentation était rejetée, qu'advierait-il de la constitution de ces fonds ?

Alain CARTRON rappelait que la discussion avait déjà été conduite au Bureau. Il s'agissait selon lui de ne pas associer des hausses tarifaires à d'éventuelles hausses fiscales.

Le Président Christophe LUCAND concluait le débat en rappelant que l'assemblée communautaire était invitée à voter la grille tarifaire du service de l'eau, couvrant la consommation des usagers, et non une hypothétique hausse de la fiscalité qui n'est pas à l'ordre du jour.

Claude RÉMY tenait à remercier tous ceux qui, au sein du conseil d'exploitation, ont travaillé sur ces tarifs. Il proposait de voter la délibération. En cas de rejet, un second vote porterait sur la grille comportant les tarifs après harmonisation.

La délibération est rejetée par 41 voix contre et 13 abstentions.

Le maintien des tarifs actuels étant rejeté, le Président Christophe LUCAND propose au Conseil communautaire de mettre aux voix la délibération soutenue par le conseil d'exploitation en faveur d'une harmonisation par convergence progressive des tarifs avec maintien des recettes.

Le Conseil communautaire se prononçait favorablement à l'intégration de cette délibération alternative à l'ordre du jour, à la majorité, et 9 voix contre.

#### **C/18/197 - OBJET : EAU POTABLE – VOTE DES TARIFS 2019.**

Le Conseil Communautaire adoptait la délibération à la majorité, avec 18 voix contre, et 6 abstentions.

Départ de Jean-Claude ALEXANDRE à 20h55.

#### **C/18/198 – OBJET : REDEVANCE INCITATIVE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOMI) – FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019.**

Alain CARTRON faisait remarquer que pour les logements collectifs, il est difficile de ne pas sortir son bac toutes les semaines. Il estime qu'avec ces tarifs les usagers habitant en logements collectifs vont payer plus cher que ceux qui peuvent trier. Selon lui, il aurait fallu mettre un minimum de 15 levées pour tout le monde.

Didier TOUBIN précisait que 60% des habitants sont déjà à 12 levées ou moins par an.

Le Président Christophe LUCAND rappelait que la redevance incitative est aussi un dispositif réglementaire et légal et que la Communauté de communes doit encore s'engager à diminuer de 20% le volume des déchets ménagers dans les années à venir alors qu'elle les a déjà diminué de 30%.

Selon Alain CARTRON, les usagers jouent globalement le jeu de la redevance incitative, mais il faudrait mieux accompagner les habitants dans le tri de leurs déchets. Il ajoutait que l'on constatera l'année prochaine si la diminution du nombre de levées était pertinente.

Délibération adoptée à la majorité, avec 1 voix Contre.

#### **C/18/199 – OBJET : DÉCHETS – MODIFICATIONS PONCTUELLES DU RÈGLEMENT DE SERVICE.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/200 – OBJET : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **C/18/201 – OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES ET LA MJC MAISON POUR TOUS DE NUITS-SAINT-GEORGES.**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**C/18/202 – OBJET : FINANCEMENT DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE PAR LA DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/203 – OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION CHORALE ALBASSO.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/204 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA COCCINELLE ».**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/205 – OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES, LES CENTRES DE LOISIRS ET LES CRÈCHES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ API RESTAURATION.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/206 – OBJET : TARIFS DES PISCINES INTERCOMMUNALES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/207 – OBJET : POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/208 – OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT, À TEMPS NON COMPLET, POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**C/18/209 – OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT RÈGLEMENT DU SERVICE COMMUN SCOLAIRE.**

Yves STIEFVATER rappelait que le service commun refacturera au budget principal la participation au coût de fonctionnement des écoles correspondant aux parties des locaux occupés pour d'autres services que le scolaire (périscolaire, médiathèque).

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 21h35.